

« Une augmentation de 20 % des plaintes ne signifie pas que notre société est plus discriminante. »

Patrick CHARLIER, Unia

5 619
signalements ont été
adressés à Unia pour
discrimination en 2016.

**Unia sort
son rapport
sur les chiffres
de 2016**

Discrimination : 20 % de plaintes en plus

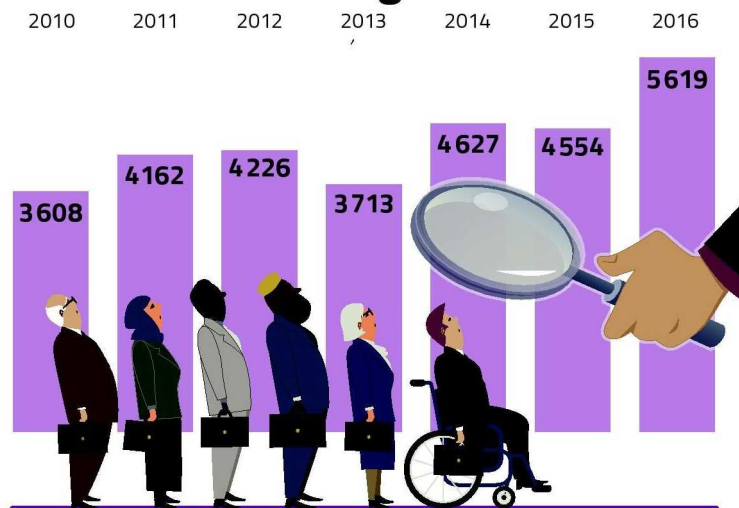
Trop âgé, trop noir, trop musulman... en 2016,
5 619 signalements
ont été déposés à
Unia, le Centre pour
l'égalité des chances.

● **Marie-Laure MATHOT**

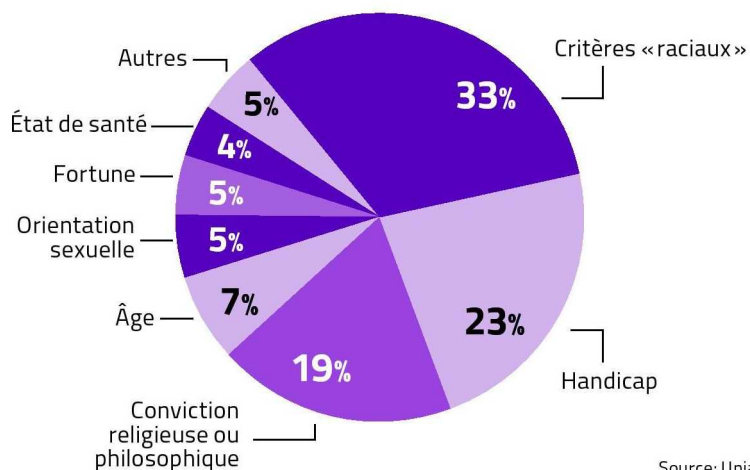
Un travail refusé parce que vous êtes trop âgé ? trop étranger ? Pas assez hétérosexuel ? C'est le genre de situation discriminante que vous pouvez signaler à Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances. En 2016, 5 619 plaintes ont été déposées et 1 907 ont abouti à la constitution d'un dossier individuel pour une potentielle discrimination, des messages ou des délits de haine. C'est 20 % de plus par rapport à 2015, 30 % de plus par rapport à 2010.

Quand on regarde les dossiers de plus près, une grande majorité des discriminations est fondée sur les critères raciaux. Vient ensuite le handicap. Et sur la troisième place du podium, les convictions religieuses.

Discriminations signalées à Unia



Dossiers ouverts en 2016 par critère de discrimination



Source: Unia

Pourquoi une telle augmentation ?

« **U**ne augmentation de 20 % des plaintes ne signifie pas que notre société est plus discriminante, fait remarquer Patrick Charlier, directeur d'Unia. Mais ce chiffre montre que les citoyens sont plus conscients des discriminations et sont plus enclins à les dénoncer. » Il énumère les raisons de cette hausse.

1. Des chiffres de leur propre activité
« Quand on présente nos chiffres, ils comprennent ceux de notre propre activité, confie Patrick Charlier. Certains phénomènes d'augmentation sont dus à nos propres actions. On a par exemple été très

actif dans les secteurs du handicap et de l'enseignement : on a publié des brochures sur l'enseignement inclusif, on a travaillé avec les acteurs... Cela a suscité des demandes. »

2. L'actualité Quand un phénomène est dans l'actu, le nombre de plaintes augmente. Par exemple, les attentats ont secoué la population et réveillé certains discours de haine. « Certaines discriminations qui n'existaient pas auparavant sont apparues, note le directeur. Par exemple, les retraits d'habilitation. Il s'agit d'employés de lieux sécurisés (centrales

nucléaires, aéroport) qui sont écartés pour un soi-disant « lien avec les milieux radicaux » sans donner plus de preuves. »

3. Unia a changé de nom Le fait de changer de nom en février 2016 a fait parler d'Unia. Certaines personnes ont donc découvert leur action.

4. Ancrage local Aujourd'hui, Unia a 17 points de contact locaux à travers toute la Belgique, ce qui permet aux gens de se rendre directement chez eux et de mieux se faire connaître. « On s'est rendu plus accessibles », conclut le directeur. ■ **M.-I.M.**

LES DOSSIERS QUI ONT MARQUÉ 2016

EMPLOI

L'âge, un motif pour ne pas embaucher

En un an, le nombre de dossiers pour discrimination basée sur l'âge a augmenté de 78 %. « Dans le secteur de l'emploi, les plaintes ont même augmenté de 135 %, explique Patrick Charlier. On voit qu'au-dessus de 47 ans, on devient trop vieux pour trouver un job. »

Cette augmentation si spectaculaire s'explique en partie par la médiatisation de l'affaire Dovy Keukens. En mai 2016, une entreprise gantoise était condamnée pour avoir rejeté la candidature d'un homme de 59 ans en raison de son âge. Motif invoqué : les travailleurs plus âgés ont plus de difficultés à maîtriser certains logiciels. Le tribunal de Gand a condamné la société belge à une astreinte de mille euros par nouvelle infraction, à verser des dommages et intérêts à hauteur de 25 000 euros à la victime et à afficher visiblement la condamnation dans ses locaux. ■

RACISME

Un nouveau moyen: les réseaux sociaux

« Il ne se passe quasiment pas un jour sans qu'Unia n'ouvre un dossier pour des messages de haine dans les médias, souligne le centre. Dans 83 % des cas, il s'agit de messages en ligne, surtout diffusés via les médias sociaux et les forums de discussion en ligne. »

Unia a ouvert 698 dossiers en 2016 sur base de critères raciaux tels que la couleur de peau ou le pays d'origine. La plupart d'entre eux portent sur de l'incitation à la haine sur Internet.

La colonne « convictions religieuses » a également vu le nombre de dossier augmenter : + 18 %. « C'est surtout l'islam qui est visé puisqu'il représente 90 % des dossiers ouverts », relève Patrick Charlier qui constate une aggravation de la nature des propos à caractère islamophobe.

Enfin, 2016 a connu un pic de signalements d'antisémitisme : 109 plaintes. ■

HOMOPHOBIE

Délits de haine dans l'espace public

En 2016, 104 dossiers ont été ouverts sur base du critère de l'orientation sexuelle, il s'agit d'une augmentation de 12 % par rapport à 2015. « Il s'agit bien souvent de délits de haine dans l'espace public comme dans les transports, dans les parcs ou dans le voisinage (harcèlement, coups et blessures...) », note le directeur d'Unia. On pense notamment à la condamnation à 6 ans de prison en octobre d'un Liégeois ayant tabassé et précipité un homosexuel de 53 ans dans les eaux glacées de l'Ourthe.

Patrick Charlier souligne également les résultats d'une enquête qui montre que la plupart des gens disent accepter l'homosexualité mais que quand ils se retrouvent confrontés à deux personnes du même sexe qui se donnent la main ou s'embrassent, c'est là que les discours discriminatoires peuvent ressortir. « Pour nous, il est très important que la police accueille correctement ces plaintes », souligne le directeur. ■

HANDICAP**Une hausse de
27 % des dossiers**

De plus en plus de signalements sont déposés à Unia pour discrimination sur base du handicap : +27 % en un an. C'est surtout dans le secteur des biens et services que la discrimination est la plus courante : 46 dossiers traitaient de discrimination dans les transports, 26 dans le logement. L'augmentation est encore plus nette dans le secteur de l'emploi : + 58 % avec 106 dossiers.

Les personnes malades sont également victimes de discrimination, surtout dans le monde du travail. 2016 a enregistré 36 % de plaintes en plus. Dans la moitié des cas liés au secteur de l'emploi, Unia est contacté suite à un licenciement. Les personnes malades se voient aussi discriminées dans le secteur des biens et service et plus particulièrement, ces personnes se voient refuser l'accès aux assurances. ■